

# Le Parc Lou Camp 2

96 avenue du Lac - chemin de Bécassine  
33 990 HOURTIN

*Cadastre Section CC numéros 21p-136-149*

Indice	Dess	Date	Objet de la modification	Dossier n°
A	AL	09/05/2022	Première édition.	L220310
B				Mai 2022
C				Suivi par AL Responsable OP

Echelle 1/500

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD

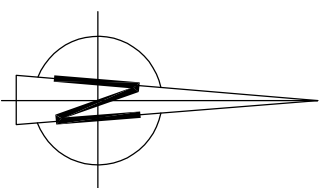
MAÎTRE D'OUVRAGE



ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33970 - 29 Boulevard de Foyeaud - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - [artigues@abaqgeoaquitaine.com](mailto:artigues@abaqgeoaquitaine.com)  
BEGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - [begles@abaqgeoaquitaine.com](mailto:begles@abaqgeoaquitaine.com)  
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30259, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - [langon@abaqgeoaquitaine.com](mailto:langon@abaqgeoaquitaine.com)  
LA TESTE DE BUCH (Près de la gare) - 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - [lateste@abaqgeoaquitaine.com](mailto:lateste@abaqgeoaquitaine.com)  
CASTELNAU-DE-MEDOC (Près de la gare) - 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - [castelnaud@abaqgeoaquitaine.com](mailto:castelnaud@abaqgeoaquitaine.com)  
CREON (Anderjumez) - 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - [creon@abaqgeoaquitaine.com](mailto:creon@abaqgeoaquitaine.com)

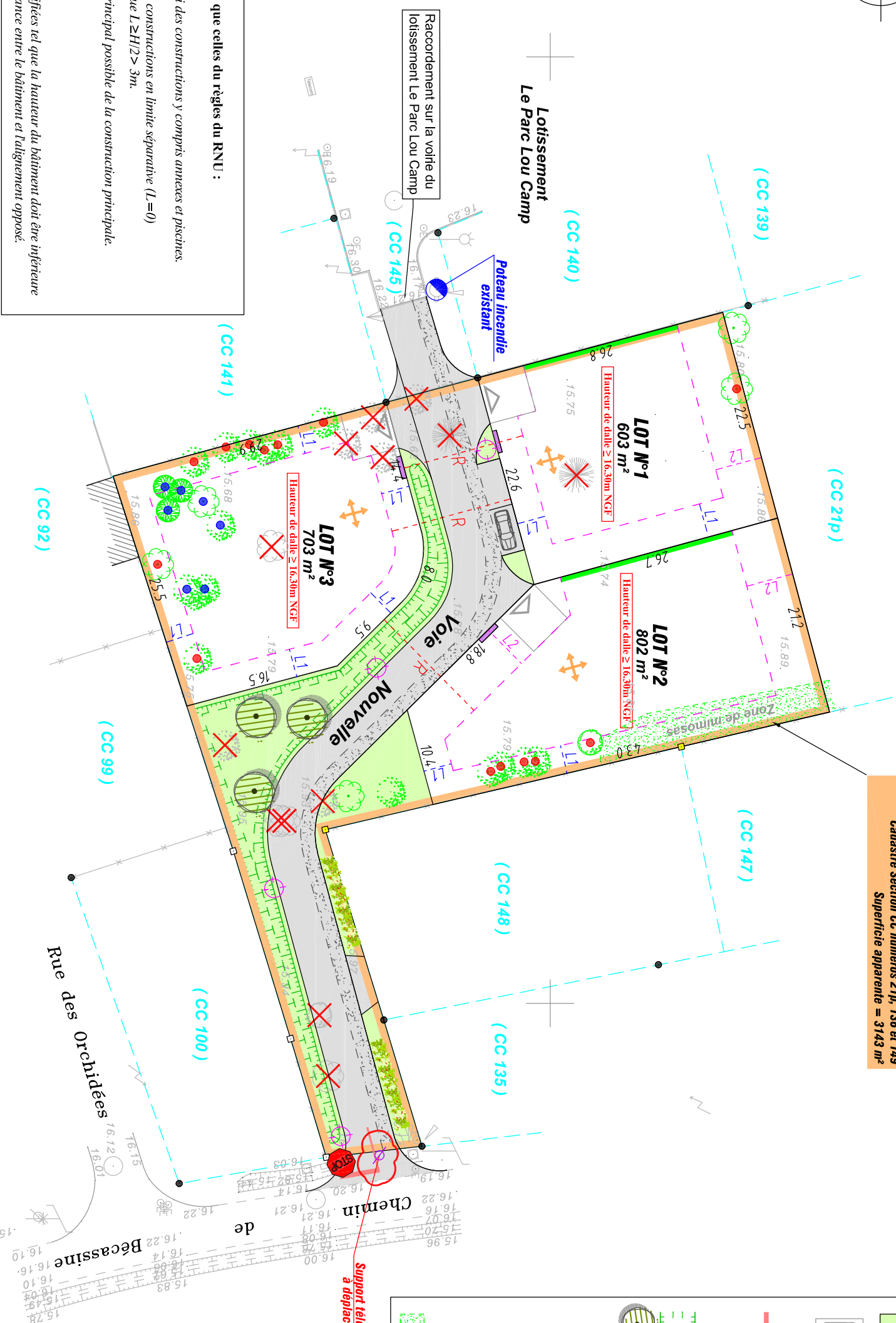
JAN-MARC MAUSSAT  
XAVIER DE GOUVILLE  
THÉRY NAVARRA  
OLIVIER PACHEN

SNC LA BECASSINE  
7 Impasse Rudolf Diesel  
33700 MERIGNAC



**Périmètre de l'opération objet du Permis d'Aménager**  
Cadastré Section CC numéros 21p, 136 et 149  
Superficie apparente = 3143 m<sup>2</sup>

LEGENDE	
	Application cadastrale figurative.
	Périmètre de l'opération.
	Voie partagée, accès aux lots et stationnement en enrobés noirs.
	Cheminement piéton en enrobés grenailles, largeur 1,50m.
	Espace vert commun engazonné.
	Entrée des lots.
	Parking de midi à aménager par l'acquéreur (5m x 5m).
	Signalisation verticale à poser.
	Marquage au sol.
	Candélabre à poser.
	Merlet technique à poser par l'aménageur (1,2m x 1,5m).
	None à créer.
	Arbre et arbuste à planter par l'aménageur.
	Arbre à abattre dans le cadre des travaux de Permis d'Aménager.
	Arbre existant conservé dans le cadre du Permis d'Aménager pouvant éventuellement être abattu dans le cadre de chaque Permis de construire s'il constitue un obstacle pour la construction (à justifier dans le dossier de Permis de construire).
	Arbre existant obligatoirement conservé par les acquéreurs.
	Zone de mimosas à conserver par les acquéreurs.



#### Application plus limitatives que celles du RNU :

- Zone Aedificandi des constructions y compris annexes et piscines.
- Implantation des constructions en limite séparative (L=0) ou en retrait tel que  $L \geq H/2 > 3m$ .
- Sens de faîtage principal possible de la construction principale.
- L1  $L \geq H/2 > 3m$
- L2  $L \geq H/2 > 5m$
- R Constructions édifiées tel que la hauteur du bâtiment doit être inférieure ou égale à la distance entre le bâtiment et l'alignement opposé.

NOTA: Plan dressé au vu de la possession.  
Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RG93 CC45.

Nivellement rattaché au N.G.F.

Superficie totale apparente du lotissement	3 143 m <sup>2</sup>
Superficie totale apparente des lots	2 108 m <sup>2</sup>
Superficie totale voie partagée, accès aux lots et stationnement en enrobés	529 m <sup>2</sup>
Superficie totale des espaces verts communs	506 m <sup>2</sup>